

Le Raimbeaucourtois



raimbeaucourt.fr

BULLETIN MUNICIPAL D'INFORMATIONS / FÉVRIER 2025 N°74



ENFANCE-JEUNESSE P. 3

- Recrutement
- Nouveaux tarifs



VIE PRATIQUE P.4

- Entretien des trottoirs
- Ducasse de l'Abreuvoir

J'ENTRETIENS
MON TROTTOIR
TOUTE L'ANNÉE



CCAS P. 5-6

- Jardins Familiaux
- DR mobile



Polémique autour de la Bibliothèque.

Chères Raimbeaucourtoises,

Chers Raimbeaucourtois,

J'ai déjà expliqué les raisons pour lesquelles nous ne souhaitons plus soutenir l'activité de l'association « Culture et Bibliothèques Pour Tous ». Si vous le souhaitez, vous pouvez relire notre Edito du bulletin municipal n° 72 de décembre 2024, disponible sur le site internet de la ville. Cependant, je dois revenir sur la situation de la CBPT. En effet, les conseillers de l'opposition sont déjà en campagne et lorsqu'ils ont l'opportunité d'avoir un os à ronger, ils le rongent jusqu'au bout quitte à faire des erreurs par ignorance des dossiers.

Comme je l'ai déjà dit, nous avons le projet de créer une médiathèque et un musée numérique pour proposer un véritable espace culturel aux habitants. L'idée première était de laisser la partie bibliothèque à Christine ADAM avec « Culture et Bibliothèques Pour Tous » et de nous occuper de la partie numérique avec le cyber centre et le musée numérique. J'avais donc proposé un partenariat à Christine en ce sens. Nous nous étions rencontrés à trois reprises sans pouvoir avancer d'un pas sur le projet commun, Christine expliquant qu'elle ne pouvait pas partager son espace. De notre côté, nous ne souhaitons pas limiter l'accès à deux créneaux de deux heures par semaine, la ville souhaitant ouvrir sur une amplitude horaire plus importante.

De plus, « Culture et Bibliothèques Pour Tous » est une association départementale et non pas une association locale. Tous les livres achetés par l'association grâce à nos subventions restent la propriété de l'association départementale. Si, pour une raison quelconque, l'association venait à stopper son activité à Raimbeaucourt, elle serait en droit de reprendre l'intégralité des livres. Quel est l'intérêt de la ville ? Pour quelle raison continuer dans ce sens en l'absence de partenariat ?

Contrairement à ce qui est dit par les conseillers de l'opposition, le partenariat avec la Médiathèque départementale (Département du Nord) nous avantage largement. Dans le cadre de la convention avec la Médiathèque départementale, nous devons engager 3 €/ habitant pour la médiathèque de Raimbeaucourt soit environ 12 000 €/an. Deux euros/habitant pour l'achat de nouveaux livres et matériels qui appartiennent définitivement à la ville et un euro/habitant pour l'animation (ateliers culturels). De plus, les huit mille euros de livres et matériels achetés chaque année sont placés dans notre budget d'investissement.

Le partenariat avec la Médiathèque départementale nous offre de précieux avantages. Cela nous permet d'obtenir des subventions pour l'acquisition de matériels. Nous avons d'ailleurs bénéficié de 50% de subventions pour l'acquisition de matériels informatiques pour la gestion de la médiathèque. Par ailleurs, notre médiathèque locale peut bénéficier d'un fonds renouvelable de livres prêtés gracieusement par la Médiathèque départementale ainsi que de nombreuses expositions. Autre avantage non négligeable pour les lecteurs, un livre peut être prêté par l'ensemble du réseau des médiathèques départementales.

Finalement, le réseau « Culture et bibliothèques pour tous » est bienvenu dans les villes et villages qui ne disposent pas de médiathèque, cela participe au développement culturel sur l'ensemble du territoire. De notre côté, ce serait un gaspillage d'argent public de vouloir soutenir financièrement deux activités similaires sur la commune.

Par ailleurs, si la ville investit dans la construction de bâtiments plus économes en énergie, elle doit dans le même temps se séparer de ses bâtiments les plus anciens. Le centre culturel Maurice BOSQUETTE est un bâtiment qui n'est plus adapté à un accueil satisfaisant du public.

Très cordialement,

Alain MENSION

Votre MAIRE




HÔTEL DE VILLE

BP 20946 RAIMBEAUCOURT, 59509 DOUAI
CEDEX
Tel: 03 27 80 18 18 - Fax: 03 27 80 30 42
contact@mairie-rambeaucourt.fr
www.rambeaucourt.fr

Du lundi au vendredi de 8h30 à 12h00
et de 14h00 à 17h30
Permanence le samedi de 9h00 à 12h00

C.C.A.S. - FRANCE SERVICES

lundi - mardi - jeudi de 8h30 à 12h00
et de 13h30 à 17h30
mercredi et vendredi de 8h30 à 12h00
Téléphone : 03 74 22 00 66

AGENCE POSTALE COMMUNALE

lundi - mercredi de 8h30 à 12h00
et de 13h30 à 17h30
mardi - jeudi de 8h30 à 12h00
et de 13h30 à 18h30
vendredi de 8h30 à 12h00
Téléphone : 03 74 22 00 65
agencepostale@mairie-rambeaucourt.fr

TITRE D'IDENTITE

du lundi au vendredi de 8h30 à 12h00
lundi et mercredi 13h30 à 17h30
mardi et jeudi de 13h30 à 18h30
Téléphone : 03 74 22 00 67
Prise de rendez-vous en ligne sur :
www.rambeaucourt.fr

M. le Maire :	Mme la 1 ^{ère} adjointe :
Alain MENSION	Karine SKOTAREK
Tél. 06 12 91 30 70	Tél. 06 78 54 94 56
(en cas d'urgences)	(en cas d'urgences)

alain.mension@mairie-rambeaucourt.fr
karine.skotarek@mairie-rambeaucourt.fr

NUMÉROS D'URGENCE

Violences Femmes Info – 39 19
Enfance en danger - 119
Harcèlement scolaire – 30 20
Cyber harcèlement – 30 18
Centre anti-poison - 0 800 59 59 59
Samu - 15
Police Secours - 17
Pompiers - 18



LA VILLE EST À LA RECHERCHE D'ANIMATEURS POUR LES FUTURES SESSIONS DE SES ACCUEILS DE LOISIRS. Si vous êtes motivé(e) et passionné(e) par l'animation, merci d'envoyer votre candidature (lettre de motivation, CV et copie du diplôme) à l'adresse mail suivante : **contact@mairie-rambeau-court.fr**, en précisant vos disponibilités.

RAPPEL

**DATE LIMITE DES CANDIDATURES
POUR LES ACM DE CET ÉTÉ : AVANT LE 1^{ER} AVRIL**



**la Ville recherche un directeur
pour les ACM du mois d'avril 2025 !
BAFD ou équivalence indispensable!**

Candidature (CV + lettre de motivation) à :
axelle.sagot@mairie-rambeau-court.fr



**ACCUEIL
de loisirs
INSCRIPTION !**

**ACM d'avril jusqu'au 7 mars
ACM Eté du 26 mai au 6 juin**

Nouvelle tarification des services de garderie à partir du lundi 24 février

Inscription Garderie et accueil du mercredi	Quotient familial	Tarif	
		Enfants résidant à Raimbeau-court	Enfants extérieurs à Raimbeau-court
Tarifs au ¼ d'heure, tout quart d'heure entamé est dû. Dépassement après 19h00, Pénalité de 5,00 €	0 à 499 €	0,30 €	0,60 €
	500 à 999 €	0,50 €	1,00 €
	1000 € et +	0,70 €	1,40 €

Cette tarification est valable pendant la période scolaire et pendant les vacances, la pénalité en cas de retard a également été augmentée. Retrouvez l'intégralité de la grille tarifaire sur le site de la ville.

*J'entretiens mon Trottoir,
je valorise mon Quartier !*

LA COMMUNE VOUS REMERCIE

pour votre participation à l'effort collectif et citoyen

«En toute saison, les propriétaires ou locataires sont tenus de balayer feuilles, fruits provenant d'arbres à proximité plus ou moins immédiate, sur les trottoirs jusqu'au caniveau en veillant à ne pas obstruer les regards d'eaux pluviales»

- Balayage
- Désherbage (arrachage ou binage)
- Démoussage



L'entretien des trottoirs, fossés et caniveaux : un effort collectif et citoyen.

Il est demandé à chaque habitant de maintenir son trottoir, son fossé et/ou son caniveau en bon état de propreté, sur toute sa largeur, au droit de sa façade et en limite de propriété, conformément aux obligations de l'arrêté municipal N°09/2025 disponible sur l'arrière de votre bulletin municipal.

A savoir :

- ▶ Entretien des trottoirs et des caniveaux
- ▶ En cas de neige et verglas
- ▶ Entretien des végétaux
- ▶ Responsabilité

**DU CASSE
DE L'ABREUVOIR**
19.20 ET 21 AVRIL 2025

POUR LES ENFANTS DE 3 À 11 ANS RAIMBEAUCOURTOIS

COUPON RÉPONSE À REMETTRE EN MAIRIE **AVANT LE 19 MARS 2025**

SAMEDI 19 AVRIL 14H À 17H :

* ACTIVITÉS MANUELLES 3/7 ANS : 14H15 15H00 16H30

* ATELIER FLORAL 8/11 ANS : 14H15 15H00 16H30

CHASSE À L'ŒUF :

15H30 > 3/7 ANS 16H00 > 8/11 ANS

NOM - PRÉNOM

ADRESSE :

ÂGE : TÉLÉPHONE :

MAIL :

UN TICKET MANÈGE OU GOURMANDISE OFFERT À CHAQUE PARTICIPANT

***ATTENTION NOMBRE DE PLACES LIMITÉ! LA DATE DE DÉPÔT FAISANT FOI POUR LES INSCRIPTIONS**

**INSCRIPTION À LA BRADERIE
DE L'ABREUVOIR
DU DIMANCHE 20 AVRIL**

Braderie



MERCREDI 09 AVRIL
pour les habitants du quartier uniquement

MERCREDI 16 AVRIL
pour tout le monde

17h30-19h00 en salle des mariages
de la mairie

Tarif : 4 € les 3 mètres
présentation de la carte d'identité obligatoire



Créée en 2001 à l'initiative de l'humoriste Jean-Marie Bigard, l'association 100% bénévole, a pour but de ramasser et de recycler des bouchons en faveur des personnes handicapées et des enfants de Madagascar.

100% de l'argent provenant de la vente des bouchons au recycleur aboutit en matériel pour les personnes handicapées.

Ne sont utilisés que les bouchons de boisson en plastique sans étiquettes papier, élastomères (joints, élastiques) :

- Bouchons de boissons (eau, lait, soda, sirop, jus de fruit, compote...)
- Couvercles (beurre, pâte à tartiner, glaces, crème, fromage...)
- Ne sont pas acceptés : les bouchons en liège, en fer ou en aluminium

Un collecteur de l'association "Les Bouchons d'Amour" est installé à l'entrée du C.C.A.S. Lesecq-Carpentier.

Les vacances d'été approchent...

Afin d'éviter tout stress de dernière minute, nous vous encourageons à anticiper vos renouvellements ou premières demandes de titres d'identité (C.N.I. - passeport).

Une fois votre pré-demande réalisée sur le site de l'A.N.T.S. (les agents France Services peuvent vous aider si besoin, n'hésitez pas à les solliciter) prenez rendez-vous en ligne sur **le site de la commune** ou en appelant le C.C.A.S. au **03 74 22 00 67** et ainsi profiter de vos vacances d'été en toute sérénité.

Un photomaton® est à votre disposition dans les locaux du C.C.A.S.



Dispositif de recueil mobile des C.N.I.

Si vous ne pouvez vous déplacer, et ce, de manière pérenne (personne alitée, handicap lourd), vous pouvez demander à ce que le service de dispositif de recueil mobile des cartes d'identité se rende à votre domicile pour effectuer les démarches de demande ou de renouvellement de votre titre.

Comment cela fonctionne ?

Contactez le C.C.A.S. au 03 74 22 00 67 pour vérifier votre éligibilité et prendre rendez-vous.

Un agent se déplacera chez vous pour recueillir les informations et documents nécessaires. Votre dossier sera traité, sans que vous ayez à vous déplacer.

Ce service est uniquement destiné aux personnes ne pouvant se déplacer de façon permanente.



Jardins familiaux au cœur du quartier des Tilleuls

Des parcelles cultivables d'environ 90 m² sont disponibles à la location.

Les parcelles sont équipées d'un chalet, d'une cuve de récupération d'eau de pluie de 1 000 L et d'un bac composteur, elles sont sécurisées par des clôtures et des portillons équipés de serrures. Gérés par le C.C.A.S., les jardins familiaux sont proposés en location à l'année au tarif de 60 €/an.

BESOIN D'AIDE POUR VOS DÉMARCHES EN LIGNE ?

France Services Raimbeaucourt vous accueille et vous accompagne pour toutes vos formalités administratives !

- ✓ Aide pour les pré demandes de carte d'identité, passeport, CAF, l'Assurance Maladie, carte grise, permis de conduire...
- ✓ Un espace numérique à votre disposition.

Les partenaires



UN GUICHET UNIQUE POUR VOS DÉMARCHES ADMINISTRATIVES



HORAIRES

Lundi - Mardi - Jeudi:
8h30-12h00 / 13h30-17h30

Mercredi - Vendredi:
8h30 - 12h00

Prise de rendez-vous
en ligne ou par téléphone

 franceservices@mairie-raimbeaucourt.fr

 Place du Général de Gaulle
Raimbeaucourt

 www.raimbeaucourt.fr

 03 74 22 00 67

RECENSEMENT DES PERSONNES HANDICAPÉES

Vous êtes titulaire de la Carte Mobilité Inclusion "INVALIDITÉ" et souhaitez être inscrit(e) sur la liste du C.C.A.S., merci de bien vouloir vous faire recenser (si cela n'est pas déjà fait) en déposant une copie de votre carte d'identité et d'invalidité dans nos locaux.

ATTENTION les cartes de stationnement ou de priorité ne sont pas prises en compte.



RECENSEMENT MILITAIRE

Les jeunes âgés de 16 ans, munis de leur carte nationale d'identité et du livret de famille doivent se faire recenser au C.C.A.S. Cette obligation légale est à effectuer dans **les 3 mois qui suivent le 16^{ème} anniversaire.**



En mai 2024, un vitrail de l'église Saint Géry s'est décroché.

Nous avons immédiatement fait procéder à la dépose des parties qui risquaient de s'effondrer.

Actuellement, le vitrail est en cours de restauration, et sera reposé en mars 2025.

Le montant de ce sauvetage s'élève à 4 820 € HT (5 302 € TTC).

Raimbeaucourt a la chance de pouvoir compter 16 vitraux dans son église, mais **ce patrimoine est en danger** !

Grace à la collecte organisée par la fondation du patrimoine nous pourrons restaurer une nouvelle baie cette année .

• **Pourquoi faire un don par l'intermédiaire de la fondation du patrimoine ?**

Le montant de votre don vous permettra de bénéficier d'une réduction d'impôt sur les revenus.

• **Comment être sûr que mon don servira bien à la restauration des vitraux de l'église Saint Géry ?**

Simplement en rédigeant votre chèque à l'ordre de :

« Fondation du patrimoine, vitraux de l'église Saint Géry de Raimbeaucourt »

La fondation s'assurera que les fonds reversés à la commune serviront exclusivement à la restauration des vitraux.

► **Bulletin de don**

► **Oui, je fais un don pour aider la restauration des vitraux de l'église Saint Géry de Raimbeaucourt**

Et j'accepte que mon don soit affecté à d'autres actions de la Fondation du patrimoine si le projet n'aboutit pas dans un délai de 5 ans après le lancement de la collecte, s'il n'est pas réalisé conformément au programme de travaux validé par la Fondation ou dans le cas de fonds subsistants à l'issue de l'opération.

Sur notre site internet

www.fondation-patrimoine.org/85188

ou en flashant le QR code ci-contre.



Par chèque

Je complète les informations ci-dessous et je retourne ce bulletin de don à la Fondation du patrimoine (adresse au dos), accompagné de mon règlement à l'ordre de :

Fondation du patrimoine
vitraux de l'église Saint Géry de Raimbeaucourt

Le montant de mon don est de

80 € 150 € 250 € 500 €

Autre montant _____ €

Nom ou Société : _____

Adresse : _____

Code postal : _____ Ville : _____

E-mail : _____

► **Je bénéficie d'une réduction d'impôt**

Exemples de dons	80 €	150 €	250 €	500 €
Coût réel après réduction de l'impôt sur le revenu	28 €	51 €	85 €	170 €
	Réduction d'impôt de 66% du don dans la limite de 20% du revenu imposable.			
Coût réel après réduction de l'impôt sur la fortune immobilière	20 €	38 €	63 €	125 €
	Réduction d'impôt de 75% du don dans la limite de 50 000 € (cette limite est atteinte lorsque le don est de 66 666 €).			
Coût réel après réduction de l'impôt sur les sociétés	32 €	60 €	100 €	200 €
	Réduction d'impôt de 60% du don dans la limite de 20 000 € ou de 5% du chiffre d'affaires HT lorsque cette dernière limite est plus élevée.			

Le reçu fiscal vous sera adressé par e-mail. Si vous souhaitez recevoir votre reçu fiscal par courrier postal, merci de cocher la case ci-contre

SORTIES DU COMITÉ D'ANIMATION



Dimanche 22 Juin

SORTIE

Salon de l'Aéronautique
du Bourget



Samedi 20 Septembre

SORTIE

Visite du Château
de Chantilly



Samedi 11 Octobre

SORTIE

Quartier libre à Paris
et visite guidée
de Notre Dame de Paris



Mercredi 15 Octobre

SORTIE

Kermesse de la Bière



Samedi 1er Novembre

SORTIE

Halloween à Plopsaland



Dimanche 14 Décembre

SORTIE

Marché de Noël de Reims
et visite guidée
d'une cave



les 17 et 18 mai 2025

raimbeau.com

DEVENEZ
BÉNÉVOLES



Vous avez plus de 18 ans, vous avez votre permis de conduire, vous ne courez pas mais vous souhaitez être bénévole aux Foulées Raimbeaucourtoises, qui se dérouleront le samedi 17 mai 2025.

Contactez Cédric par mail:

cedric.sticker@mairie-raimbeau.com

« LES ASPERGES FONT LA FÊTE ! »
samedi 17 mai - 19h30 à la salle des sports



Concert

L'ORCHESTRE

KUBIAK

TARIF : 10€ / 5€ pour les moins de 12 ans

Réservations en mairie les samedis
08 février / 01 mars / 05 avril de 10h-12h



Une soirée LOTO réussie grâce à la participation de 180 amateurs de jeu qui se sont déplacés pour l'occasion. 1750€ de cartes cadeaux ont été remportées par des chanceux lors de cet évènement pour l'Elan du Coeur animée par Matthieu.



55 Raimbeaucourtois ont plongé dans l'oeuvre du peintre Vincent VAN GOGH lors de l'exposition immersive installée à Lille depuis le mois de décembre. Une heure pour mieux comprendre l'artiste.

Les Raimbeaucourtois ont bénéficié d'un tarif de 10€ . Soit une prise en charge de 33% par le Comité d'Animation (transport).



UNE ANNÉE EN ASIE

PROGRAMMATION MARS AU LMA



MÉDIATIONS ET ATELIERS
autour des cerisiers en fleurs
de 17h à 18h30 (tout public)

MÉDIATION N°1 :
les mardis 04 et 18 mars
et les jeudis 13 et 27 mars

MÉDIATION N°2 :
Les jeudis 06 et 20 mars
les mardis 11 et 25 mars

EXPOSITION : Le Japon
photos de voyage
du mardi 04 au jeudi 27 mars
entrée libre et gratuite
aux horaires d'ouverture du LMA



SAMEDI 08 MARS
création: sakura
DE 15H À 16H30 (6-10 ANS)

SAMEDI 15 MARS
cérémonie du thé
À 15H À 17H (8 ANS ET +)



SAMEDI 22 MARS
cuisine: Maki & Sushis
DE 14H30 À 16H30 (ADO/ADULTE)

SAMEDI 29 MARS
création: jeu d'encre
DE 14H30-16H (6 ANS ET +)



RÉSERVATION :

micro-folie@mairie-rambeaucourt.fr
ou au LMA directement



À NOTER

DANS VOS AGENDAS !



SAMEDI 01 MARS

SORTIE AU SALON DE L'AGRICULTURE

Organisée par le Comité d'Animation

SAMEDI 22 MARS



SORTIE : PIÈCE DE THÉÂTRE « L'EMMERDEUR »

Organisée par le Comité d'Animation

DIMANCHE 06 AVRIL

PARCOURS DU COEUR

départ du LMA

DIMANCHE 13 AVRIL



SORTIE : CERFS-VOLANTS DE BERCK

Organisée par le Comité d'Animation

celest INTERIM 14000 St-Nicolas 03 27 98 23 00 - 07 55 56 36 00	PING-PONG CLUB RAIMBEAUCOURT 0306 034	MISTERPING 1 rue Amédée Prouvoist - 59150 WATRELOS 03 20 38 47 72 - www.misterping.com	L'ESCOUROY 85200 Raimbeaucourt 03 72 80 51 31	Franch Lavoix chauffage dépannage Tél. 03 27 89 87 53 Mobile 06 19 17 35 99
ARTEMIS COURTAGE Sofiane GUTDJIAR 06 47 49 24 39 Courtier en prêt immobilier et assurances	GRUPE HYDROGÉOTECHNIQUE Compagnie de Préfils de sol diagnostique et aménagement 10000 NURY WAZEMES - contact@groupesol.com	d'HOME Immo Immobilier - Agence immobilière 100 rue Jean Ferry - 80300 Raimbeaucourt 03 27 80 60 00 - www.dhomeimmo.com	COFFRE À CLÉS 10000 NURY WAZEMES 03 27 80 51 31	

LE PING PONG CLUB RAIMBEAUCOURT
Organise les
INDIVIDUELS DU DOUAISIS
03-04 Mai 2025



Complexe tennistique - Chemin vert - 59283 RAIMBEAUCOURT

Buvette et petite restauration sur place



20 tables



RAIMBEAUCOURT, LE CŒUR DE NOTRE ACTION, liste soutenue par Alain MENSION, Maire et le groupe majoritaire

Au cours de la séance du conseil municipal du 31 janvier, les conseillers municipaux ont validé le projet définitif du restaurant. Dans le cadre du développement économique, ce projet a bénéficié de fortes subventions spécifiques notamment 358 548 € par la Région et 277 577 € par Douaisis Agglo. Ces fonds dédiés ne pouvaient être utilisés que pour un projet de développement économique. Chaque commune dispose d'un restaurant y compris dans des communes de plus petite taille que la nôtre. Outre le service aux habitants, cet établissement va également permettre de redynamiser le tissu économique local en travaillant avec les artisans locaux. La ville n'a pas vocation à gérer un tel établissement. Le bâtiment sera loué à un restaurateur qui installera son activité durablement.

Les conseillers de l'opposition ont voté contre ce projet et préfèrent soutenir l'installation de logements sociaux en masse plutôt qu'un restaurant. C'est ce qui revient régulièrement dans leurs propos, ils ne parlent que de réaliser du logement social. Nous avons pourtant lancé une cinquantaine de logements sur ce mandat mais visiblement cela ne leur suffit pas. Un débat stérile puisque la loi ZAN interdit la construction de logements sur des zones en extension du tissu urbain jusque 2050. Rejeter un projet de commerce local est incompréhensible et la majorité ne comprend pas ce rejet. En effet, il y a quelques années, nous avons investi pour développer une offre de terrains à destination des professionnels de santé. Cette impulsion a plutôt bien fonctionné car l'offre de soins à Raimbeaucourt est aujourd'hui assez bien étoffée même si nous devons poursuivre nos efforts. Avoir la même dynamique pour le commerce est essentiel pour notre tissu local si nous ne voulons pas que notre petite ville subisse une désertification. Tout le monde reconnaît que notre ville est dynamique sous l'impulsion de la Municipalité et nous devons sans cesse poursuivre nos efforts.

Focus sur les finances municipales

L'actualité a été marquée par la suppression de

- **90 000 €** prévus pour la réfection de la toiture du tennis club malgré les fuites,
- **15 000 €** pour la pose d'un portail électrique au cimetière,

Les subventions aux associations diminuent de 60 000 euros en 2024 à 52 000 € pour 2025 avec la suppression de

- **625 €** pour la Bibliothèque,
- **5 375 €** pour les interventions musicales en milieu scolaire,
- Et inscription de **100 €** pour les Amis du Bas Liez, malgré nos réclamations pour 500 € à 1000 € afin de soutenir son dynamisme ancré au quartier,

Mais il faut bien financer tous les choix d'investissements au détriment du cadre de vie.

Pour Raimbeaucourt,

S Bellu, C Barbier, C Langelin, G Grard.



ARRETE DE POLICE MUNICIPALE
Prescrivant
l'entretien des trottoirs et des caniveaux
au droit des propriétés sur l'ensemble de la commune

Hôtel de Ville
59283 RAIMBEAUCOURT

N°09/2025

Le Maire de la commune de Raimbeaucourt,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code sanitaire départemental,

Vu le Code de voirie routière,

Considérant que l'entretien des voies publiques est nécessaire pour maintenir la commune en état constant de propreté.

Considérant que la propreté de la commune est l'affaire de tous et qu'il y a lieu de solliciter la participation à l'effort collectif de propreté de chacun : propriétaires, locataires ou commerçants,

Considérant que les mesures prises par les autorités ne peuvent donner des résultats satisfaisants que si les habitants de Raimbeaucourt remplissent les obligations qui leur sont imposées dans l'intérêt général.

ARRETE

Article 1 : Le présent arrêté est applicable sur l'ensemble du territoire de la commune de Raimbeaucourt. Il abroge toutes dispositions prises antérieurement en la matière.

Article 2 : **Entretien des trottoirs et des caniveaux :**
L'entretien des trottoirs et des caniveaux est applicable au droit de la façade ou des clôtures des riverains.
- Pour les trottoirs, sur toute la longueur,
- Ou s'il n'existe pas de trottoir, de la limite de propriété jusqu'à la chaussée bitumée,
En toute saison, les propriétaires ou locataires sont tenus de balayer feuilles, fruits provenant d'arbres à proximité plus ou moins immédiate, sur les trottoirs jusqu'au caniveau en veillant à ne pas obstruer les regards d'eaux pluviales.
Les propriétaires ou locataires doivent veiller au bon entretien des avaloirs placés près des trottoirs pour l'écoulement des eaux pluviales.
Le désherbage des trottoirs incombe aux propriétaires, locataires, riverains de la voie publique, ils sont tenus de désherber au pied des murs, au droit des façades et en limite de propriété, soit par arrachage, binage ou tout autre moyen.

Article 3 : **Neige et verglas :**
Par temps de neige et de gelée, les propriétaires ou locataires ou occupants riverains de la voie publique devront obligatoirement balayer la neige devant leurs habitations.

Article 4 : **Entretien des végétaux :**
Les haies doivent être taillées à l'aplomb du domaine public.
En bordure des voies publiques, l'égagement des arbres et des haies incombe au riverain qui doit veiller à ce que rien ne dépasse de sa clôture sur la rue de manière à ne pas gêner le déplacement des piétons et la visibilité des automobilistes.
Les services municipaux, quant à eux, sont chargés de l'égagement des arbres plantés sur la voie publique.

Article 5 : **Responsabilité :**
En cas de non-respect des dispositions du présent arrêté, la responsabilité civile ou pénale du propriétaire ou du locataire pourra être engagée. Les infractions au présent arrêté seront constatées et poursuivies conformément aux lois et règlements en vigueur.

Article 6 : Le présent arrêté sera transmis pour information :
- au Commissaire Général de la Police de Douai,
- au SDIS – circulation.g5@sdis59.fr,

Il sera publié sur le site Internet de la Commune et inséré dans le registre des actes de l'exécutif.

Article 7 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lille dans un délai de 2 mois à compter de sa publication.

Fait à Raimbeaucourt,
Le 28 janvier 2025
Le Maire,

Alain Mension

Signé électroniquement par : Alain MENSION
Date de signature : 29/01/2025
Qualité : Maire



Séniors en vacances



Ile de Ré du 1^{er} au 8 septembre 2025

Même si, à ce jour, nous n'avons toujours pas reçu la convention de l'A.N.C.V. afin de pouvoir valider le voyage nous devons anticiper les réservations des 57 places pré-réservées auprès du centre de vacances. Aussi, le C.C.A.S. en partenariat avec l'A.N.C.V. (Agence Nationale pour les Chèques-Vacances) propose aux personnes âgées de 60 ans et plus, retraitées ou sans activité professionnelle de partir une semaine du **1^{er} au 08 septembre 2025 au village océanique à l'Ile de Ré.**

Voici les tarifs 2025 pour 8 jours/7 nuits:

484 €/personne pour le séjour

ou **272 €/personne** (soit 212 € d'aide de l'A.N.C.V.) pour le séjour si éligible à l'aide de l'A.N.C.V. (cf. critères ci-dessous):

NOMBRE DE PARTS	1	1,5	2	2,5	3	3,5	4	4,5	5	5,5	6
Revenu net imposable											
- personne seule	16 763	22 410	28 057	33 704	39 351	44 928	50 645	56 292	61 939	67 586	73 233
- couple marié ou pacsé	-	-	31 629	37 276	42 923	48 570	54 217	59 864	65 511	71 158	76 805

Ce programme est une offre de séjour tout compris incluant l'hébergement en bungalow, la pension complète, les animations et excursions. Le prix du transport en autocar de tourisme (100€ maximum/personne en fonction du nombre de participants), l'assurance (24€/personne) ainsi que la taxe de séjour (env. 6,50€/personne) seront en supplément.

Pour information, les bungalows peuvent être occupés par 2 ou 4 personnes et seulement 3 bungalows pourront être occupés par 1 personne avec un supplément de 94€ pour la semaine.

- Les bungalows 5 personnes (31 m²) se présentent comme suit: 1 salon avec 1 lit double mural et 1 chambre avec lits superposés et 1 lit simple. Chaque bungalow est équipé d'une salle de bain avec douche, WC séparés, d'une TV, d'une cuisine équipée et d'une terrasse privative avec pergola et mobilier de jardin.
- Les bungalows 6/7 personnes (41 m²) se présentent comme suit: 1 salon avec 1 lit double mural, 1 chambre avec 2 lits simples, 1 chambre avec lits superposés et 1 lit simple. Chaque bungalow est équipé d'une salle de bain avec douche, WC séparés, d'une TV, d'une cuisine équipée et d'une terrasse privative avec pergola et mobilier de jardin.

Attention, si vous êtes intéressés, merci de vous présenter rapidement au C.C.A.S. (auprès de Florence AMEYE) afin de remplir la fiche d'inscription. Les places étant limitées, elles seront attribuées prioritairement aux Raimbeaucourtois(es) dans l'ordre d'arrivée des demandes d'inscription.